

**Rapport de la COFIN sur le préavis d'urgence 15-2012 concernant
la mise en place d'un transport collectif et l'aménagement des arrêts de bus pour la desserte des
zones industrielles « La Veyre et Rio Gredon ».**

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie en urgence avec la commission ad hoc le 15 octobre 2012 à 19h00.

Présents : M. Alain Vionnet, Président
Mme Marie-France Vouilloz Burnier, secrétaire
M. Jacques Laurent
M. Eric Rochat
Excusés : M. Stéphane Jaquet
M. Leonardo Pescante
M. Pierre Zapf

La commission des finances remercie M. Bovay, syndic et municipal responsable des finances, M. Epp, municipal en charge du dossier et M. Monnet, directeur des VMCV des explications apportées pour la compréhension de ce dossier.

Le préavis d'urgence ne répond que très partiellement aux questions soulevées par la Cofin dans son rapport sur le préavis 11-2012 :

- absence d'une réelle étude de marché pour déterminer l'intérêt des usagers potentiels de cette ligne de bus;
- manque d'interaction de la ligne avec les CEV ;
- insuffisance de la desserte en direction de la future extension de l'Ecole du Haut-Lac et des terrains de football.

La Cofin remarque que la commune de Saint-Légier finance l'augmentation de la cadence de la ligne des VMCV sur la commune de Vevey puisque, comme l'a rappelé M. Monnet, le coût de cette desserte est fonction non des kilomètres supplémentaires (3 km) parcourus sur le territoire de Saint-Légier mais bien de la cadence de la desserte qui passe de toutes les 30 minutes actuellement à toutes les 15 minutes.

C'est également l'augmentation de la cadence qui motive l'engagement de 7 chauffeurs supplémentaires pour cette ligne et non l'allongement du parcours du bus.

Suivant les informations fournies par M. le Syndic postérieurement à la séance, la Cofin prend note du fait qu'actuellement la commune de Saint-Légier participe aux déficits des VMCV pour 10'000 francs (soit le 6% de 162'372.- pour les lignes Vevey-Nant-Moille-Saulaz et Clarens-Chailly-Blonay) sans retour direct de prestation. Avec cette nouvelle ligne, la participation de la commune passera à 318'000 francs pour les charges d'exploitation alors que d'autres investissements très importants sont à venir et que des mesures d'économie sont à prévoir.

Après délibération, la Cofin reste convaincue du caractère non urgent, non prioritaire quoique nécessaire de cette ligne. Pour permettre une réévaluation de ce projet, la Cofin juge indispensable que les conclusions du groupe de travail constitué selon la proposition du préavis d'urgence 15-2012 soient approuvées par le Conseil communal.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Cofin, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal, d'amender les conclusions du préavis 15-2012 comme suit :
Autoriser la Municipalité à porter au budget de 2013 la part communale du financement du déficit de

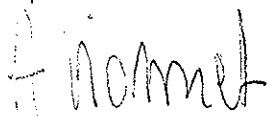
cette ligne, évalué à environ CHF 308'000.-

La Cofin, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis 15-2012 ainsi amendées, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 142'800.- ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à un emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum ;
- Autoriser la Municipalité à porter au budget de 2013 la part communale du financement du déficit de cette ligne, évalué à environ CHF 308'000.-

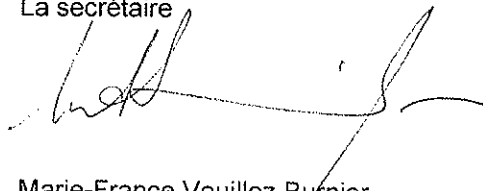
Pour la Cofin :

Le président



Alain Vionnet

La secrétaire



Marie-France Vouilloz Burnier